

# Ville de Blainville sur l'Eau



## Compte rendu du Conseil Municipal Du 04 janvier 2012

**L'an deux mille douze, le quatre janvier à vingt heures trente**, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville sur l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Madame Anne-Marie FARRUDJA, Maire**,

Etaient présents : Mesdames Anne-Marie FARRUDJA - Marie-Louise HUSSON - Françoise SIMON  
- - Véronique MARCHAL – Martine CLAUSSE - Nadine GALLOIS.

Messieurs : Jacques BOURGUIGNON – Daniel FREY - Jean-Marc HENRY - Jean-Luc HOCHSTRASSER - Bertrand DANIEL - Patrick GONTIER – Hervé CHAMEROY – Christian PILLER - Michel MOREL - Ghislain DEMONET - Alain COLLET – Olivier MARTET

Etaient excusées : Madame Gaëlle BARBIER – Madame Nathalie AHRACH

Avaient donné procuration : Madame Caroline COULANGE à Madame Anne-Marie FARRUDJA, Madame Chantal GODFROY à Monsieur Jacques BOURGUIGNON – Monsieur Alain GUILLEMENOT à Madame Marie-Louise HUSSON – Madame Francine ROYER à Monsieur Daniel FREY – Madame Huguette GABRIEL à Monsieur Michel MOREL – Monsieur Mickael ZANONE à Monsieur Bertrand DANIEL – Madame Nathalie AHRACH à Monsieur Jean Luc HOCHSTRASSER - Madame Evelyne OUDIN à Monsieur Ghislain DEMONET

Madame le Maire ouvre la séance du conseil et propose la candidature de Véronique MARCHAL au poste de secrétaire. La proposition est validée à l'unanimité.

Le compte-rendu du conseil municipal du 7 novembre 2011 est soumis à l'approbation. Monsieur DEMONET propose une modification concernant le point n°7 relatif à la réponse à la question écrite de l'opposition sur le fonctionnement des accueils périscolaires. Il souhaite faire retirer :

*...et d'éviter les considérations démagogiques tendant à simplifier un débat complexe...*

Madame le Maire accepte cette demande et le compte-rendu fera l'objet d'une modification présentée au prochain conseil, comme suit :

*... s'il s'agit de concilier les contraintes liées notamment aux taux d'occupation maximum demandés par la CAF et les valeurs de la commune, il est difficile de prendre en compte toutes les situations particulières (fin du paragraphe ne faisant pas mention de la conclusion citée précédemment)...*

Monsieur DEMONET, satisfait de cette modification, indique que son groupe votera l'abstention. Ainsi, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

## **1. Règlement intérieur**

Les membres du Conseil Municipal sont amenés à prendre connaissance du règlement intérieur de la commune. Le Comité Technique Paritaire, réuni en séance plénière le 8 novembre 2011, a émis un avis favorable.

Après qu'il ait été reprecisé et rappelé à Monsieur DEMONET les conditions relatives aux pauses obligatoires et les modalités de calcul des amplitudes de travail journalier à respecter, le règlement intérieur de la commune de Blainville sur l'Eau est validé à l'unanimité.

## **2. Mise en place des astreintes**

En complément à la délibération du 13 septembre 2010, Madame Le Maire propose une délibération fixant les conditions précises d'organisation et de modalités financières inhérentes à la mise en place d'astreintes au sein de la collectivité.

Après discussion, la mise en place des astreintes au sein de la commune est validée, à l'unanimité.

## **3. Mise en place des permanences**

Il est proposé une délibération fixant les conditions précises d'organisation et de modalités financières inhérentes à la mise en place de permanences au sein de la collectivité.

Après discussion, la mise en place des permanences au sein de la commune est validée, à l'unanimité.

## **4. Règlement Intérieur concernant les conditions d'utilisation des véhicules de service**

Les membres du Conseil Municipal ont à se prononcer sur le règlement intérieur d'utilisation des véhicules de service.

Le règlement d'utilisation des véhicules de service est validé, à l'unanimité.

## **5. Ouverture du Compte Épargne Temps – CET -**

Le Compte Épargne Temps est institué et réglementé depuis le décret 2004-878 du 26 août 2004. Ce compte permet à son titulaire d'accumuler, de capitaliser des droits à congés rémunérés qu'il n'aurait pas pris. Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, la possibilité d'ouvrir ce compte au bénéfice des agents.

Monsieur MARTET s'interroge sur la possibilité laissée aux agents de bénéficier d'une compensation financière dans le cadre du CET en comparant les difficultés rencontrées par l'Etat et la Fonction Publique Hospitalière pour rembourser des sommes colossales liées à ce Compte Epargne Temps.

Il est fait remarquer que les situations ne sont pas comparables entre une collectivité de 4100 habitants, les agents de l'Etat au sein d'un Ministère régalien ou des agents de la fonction publique hospitalière.

Madame le Maire propose de mettre en œuvre le CET, d'évaluer son fonctionnement et de le faire évoluer différemment si nécessaire.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal valident, à la majorité (1 voix contre et 4 abstentions) les conditions d'usage et d'ouverture du Compte Épargne Temps.

## **6. Autorisations spéciales d'absence- ASA -**

Madame Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de valider les conditions nécessaires au bénéfice des autorisations spéciales d'absences, autres que les autorisations de droit.

Après discussion, les conditions nécessaires pour bénéficier des A.S.A au sein de la commune est validée, à l'unanimité.

## **7. Prise en charge des frais des agents**

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de valider les conditions nécessaires à la prise en charge des frais des agents sur les trajets domicile/travail ou sur les périodes de stage.

Après discussion, les conditions nécessaires pour bénéficier de la prise en charge des frais au sein de la commune sont validées, à l'unanimité.

## **8. Mise en place des I.H.T.S et du nouveau régime indemnitaire**

Afin de respecter la législation en vigueur concernant le régime des I.H.T.S (*Indemnité Horaire pour Travail supplémentaire*), en lien avec les astreintes techniques et le plan de sauvegarde communal, Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, de valider cette mise en place.

Dans un même temps, Madame le Maire propose de reformuler les régimes indemnitaires en lien avec le règlement intérieur et des critères liés à l'entretien individuel.

Le Comité Technique Paritaire, réuni en séance plénière le 8 novembre 2011 a émis un avis favorable sur ces différentes propositions.

Après discussion, les conditions nécessaires à la mise en place des I.H.T.S et du nouveau régime indemnitaire au sein de la commune sont validées, à l'unanimité.

## **9. Contrat d'assurance prévoyance**

Le Centre de Gestion 54 propose un appel d'offre global concernant le contrat d'assurance prévoyance, au bénéfice des collectivités adhérentes. Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de cette offre et inscrit la collectivité dans cette démarche.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition du CDG 54 concernant l'appel d'offre global concernant le contrat d'assurance prévoyance.

## **10. Convention d'adhésion prévention et santé au travail**

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation de signer la nouvelle convention de prévention et santé au travail avec le Centre de Gestion 54.

Cette adhésion permet de solliciter ce service au bénéfice de nos agents, de faire une analyse globale de la situation locale et de proposer des actions collectives ou individuelles de prévention répondant aux besoins locaux de notre commune.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la nouvelle convention de prévention et santé au travail avec le Centre de Gestion 54.

## **11. Tarifs des pâtis communaux**

Madame le Maire propose une nouvelle tarification des pâtis communaux en appliquant une hausse de d'environ 2 % pour chaque parcelle, sur le loyer annuel soit :

9,20 € - 17.30€ pour les pâtis du Moulin

20,40 € pour les pâtis Route de Mont

Cette hausse n'ayant aucun impact sur le montant symbolique de la location des pâtis, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal valide cette augmentation.

## **12. Urbanisme-Précisions de délibération sur le photovoltaïque**

Suite à une demande de précision de la Préfecture de Meurthe et Moselle concernant les délibérations de modification simplifiée du POS, sur la possibilité de toit Photovoltaïque et de toit terrasse sur les zones concernées, Madame le Maire propose d'annuler et remplacer la délibération du mois de septembre 2011, en reprenant les termes de la délibération du mois de juin 2011.

L'ensemble de ces modifications seront confirmées dans le prochain PLU en cours d'élaboration.

Après débat, à l'unanimité, cette délibération est validée par le Conseil Municipal.

## **13. Demande de subventions**

Afin de bénéficier de l'aide de l'État en lien avec la DETR, Madame le Maire propose une délibération de principe sur la demande de subvention pour les travaux d'aménagement de l'accueil périscolaire (extérieur et intérieur de Macaron) et d'aménagement intérieur de la Mairie de Blainville.

Ces deux dossiers seront travaillés au sein de la commission urbanisme et travaux et feront l'objet d'une projection budgétaire.

Il est à noter que le Conseil Général 54 a donné son total accord sur le déménagement programmé du Centre Médico-Social vers les locaux de l'actuel LAEP et ludothèque.

Après débat, la demande de subvention, au titre de la DETR, est autorisée à la majorité (5 voix contre).

## **14. Ouverture/fermeture de postes**

Madame le Maire propose la fermeture d'un poste d'auxiliaire de puériculture de 1ere classe à 35/35e et l'ouverture d'un poste d'Adjoint d'Animation à 35/35e au sein de la crèche Bergamote.

Cette proposition fait suite à la demande de l'agent non titulaire de droit public d'intégrer la fonction publique territoriale en tant qu'agent public titulaire de droit public - stagiaire.

## **15. Rapport de la Chambre Régionale des Comptes concernant l'association RELAIS**

Madame le Maire porte à la connaissance des élus, le rapport de la Chambre Régionale des Comptes concernant la gestion de l'association Relais.

La note de synthèse et les 18 recommandations de la CRC mettent en avant de sérieux dysfonctionnements, notamment

- sur l'absence patente de vie démocratique de cette association « *concentrant le pouvoir entre deux ou trois personnes* »
- sur la gestion financière de la structure sans respect des règles de comptabilité,
- sur le niveau de l'endettement et du déficit
- sur « *les mouvements financiers importants entre les différentes associations RELAIS* »

Monsieur DEMONET voit dans ce rapport, une tentative de faire passer ces gens pour des brigands. Il demande à Madame le Maire des informations sur le montant de 85 875€ réclamé par RELAIS. Madame le Maire lui rappelle l'historique de la situation et précise que ce montant n'est assis sur aucune convention. Il n'en existe plus depuis le 31 décembre 2005 et de ce point de vue, Monsieur DEMONET maire jusqu'en mars 2008, était de ce fait dans l'illégalité et n'aurait pas dû verser de subventions sans signature de nouvelle convention.

Monsieur BOURGUIGNON se contente de rappeler les conclusions sans appel émanant de la CRC dont le sérieux travail peut être difficilement remis en cause. Elles sont d'ailleurs acceptées par l'actuel Président de RELAIS

En outre, il constate que la situation financière de cette association est plus que préoccupante concernant son avenir. S'il s'agissait d'une entreprise, elle serait obligatoirement en dépôt de bilan.

Sur ce point, Madame le Maire précise que la commune n'est nullement responsable de la situation financière de l'association. En effet, sur les structures blainvilloises, le résultat des exercices en 2006 et 2007 était excédentaire alors l'association était globalement en déficit.

Ce rapport n'appelle pas de délibération de la part des membres du Conseil Municipal.

Chaque citoyen souhaitant prendre connaissance du document peut en demander communication en mairie.

## **16. Questions et informations diverses**

Madame le Maire signale que les toits photovoltaïques produisent actuellement de l'électricité et que les panneaux didactiques seront prochainement opérationnels.

Madame le Maire indique la signature d'un compromis de vente concernant le terrain municipal situé sur la rue du jardin.

Madame le Maire signale que le Conseil d'Administration de l'ICF a donné son accord sur la construction de logements sociaux sur le site de la Blainvilloise.

Egalement, dans le cadre de l'étude mise en place pour la valorisation du site « entre deux eaux », l'EPFL a choisi les lauréats de l'appel d'offre. Cette étude devrait commencer courant du mois de janvier.

Enfin, Madame le Maire indique que le nouveau contrat Enfance-Jeunesse a été signé par la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance.